



AVIS D'ATTRIBUTION

Article L2122-1-1 alinéa 1

MISE A DISPOSITION PAR SNCF RESEAU D'UN TERRAIN NU SUR LA COMMUNE DE BREIL SUR ROYA (06540) POUR UNE ACTIVITE DE STOCKAGE

1. Propriétaire et gestionnaire du domaine :

SNCF Immobilier - Direction Immobilière Territoriale Grand Sud de SNCF Immobilier, dont les bureaux sont sis 4 rue Léon Gozlan – CS 70014 à Marseille Cedex 03 (13331), représentée par sa Directrice Madame Gaëlle GRASSET dûment habilitée. SNCF Immobilier (branche Immobilière de SNCF) agissant au nom et pour le compte de SNCF Réseau et conformément à la convention de gestion et de valorisation immobilière du 30 juillet 2015 par laquelle SNCF Immobilier a été mandatée pour la gestion et la valorisation du patrimoine immobilier de SNCF Réseau

2. Correspondant :

Renseignements techniques et administratifs : DIT SUD, Gestionnaire ESSET : M. Nicolas PELINQ / Courriel : nicolas.pelinq@eset-pm.com/ Téléphone : 07 78 67 78 07 Adresse : ESSET – 152 Avenue du Prado 13008 Marseille.

3. Objet de la procédure :

La convention d'occupation objet du présent avis porte sur la mise à disposition d'un terrain non bâti d'une superficie d'environ 2 000m² de terrain nu situé comportant :

- Environ 1 300 m² de terrain nu végétalisé non exploitable (n°005558N-001)
- Environ 700 m² de terrain nu à usage de stockage situé Voie de la Première Division DFL à Breil Sur Roya (06) et est repris au cadastre de la commune de Breil Sur Roya sous le n°1177 de la Section OG.

4. Procédure :

La convention d'occupation non constitutive de droits réels a été passée selon la procédure de sélection préalable de l'article **Article L2122-1-1** du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

5. Attribution :

Par application des critères de choix pondérés annoncés dans le règlement de la consultation remis aux candidats, SNCF Réseau a décidé d'attribuer la convention d'occupation à la société **BENNA BTP** dont le siège est sis 33 Boulevard Rouvier, à Breil-sur-Roya (06540).

Date d'effet de la convention d'occupation : **1^{er} mars 2025**.

6. Modalités de consultation de la convention d'occupation :

Sous réserve notamment des secrets protégés par la loi, tout intéressé qui en fait la demande peut obtenir accès au contrat objet du présent avis, par consultation.

Les demandes de consultation, sont adressées, par lettre recommandée avec avis de réception, aux coordonnées mentionnées à la rubrique 2 du présent avis. **Consultation uniquement sur place**

7. Information sur les recours

Recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de 2 mois devant :

Tribunal administratif de Nice, 18 avenue des Fleurs 06050 Nice Cedex

Téléphone : 04 92 04 13 13

Courriel : greffe.ta-nice@juradm.fr